

**PRÉAVIS N°: 70/21**

**OBJET DU PRÉAVIS: demande d'un crédit complémentaire de CHF 450'000.- (préavis 53/20) pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi**

**CONSEIL COMMUNAL du 22 juin 2021**

---

**Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers**

La commission nommée pour ce préavis ( la même que pour le préavis 53/20) était composée de Mmes Dominique Barbey-Mayor, Merve Gun, de Mrs Pierre-Alain Volery, Georges-Alexandre Duc et de la rapportrice Françoise Matthey.

Elle s'est réunie par deux fois :

Le 3 mai 2021, sur place pour constater de visu les dégradations très importantes des éléments métalliques et des appuis.

Le 26 mai 2021 à la salle de Mazan pour établir le rapport du préavis 70/21. Lors de cette séance, deux représentants de la Cogefin étaient présents : Mrs Patrick Foulk et Colin Faqi.

Messieurs Jean-Philippe Steck, municipal en charge des travaux, Claude Michaud du bureau d'ingénieurs TBM et Alain Mathys du bureau technique ont décrit la situation et répondu à nos questions lors des deux réunions. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs renseignements.

Tout d'abord, la commission tient à préciser que dans le préavis 53/20, il était indiqué que l'élaboration de ces travaux a été donnée au bureau d'ingénieurs BTM de Vevey, vu que celui-ci avait déjà effectué une étude en 2006 pour la réfection de ce pont, mais en aucun cas que les travaux actuels étaient basés sur cette étude de 2006. La commission n'aurait pas manqué de réagir sur ce point important.

Il est peut-être utile de revenir sur certains points concernant les différents rapports pour la réfection de ce pont.

L'EPFL a effectué à l'hiver 2002-2003 un rapport sur l'état de ce pont qui a été remis en 2005 au municipal concerné de l'époque, M. Bernard Steck. Ce rapport stipulait que l'état de l'ouvrage était satisfaisant, les problèmes existants étant concentrés au niveau des premières poutres soutenant les trottoirs et que la corrosion était due aux projections et à la stagnation de l'eau. Elle recommandait des mesures afin d'assurer la sécurité des piétons et le remplacement des barrières de protection.

Elle a aussi démontré que le pont était encore en bon état à l'exception des poutres métalliques corrodées et qu'il n'apparaissait pas nécessaire de le remplacer complètement, la variante proposant le rétablissement de l'ouvrage étant nettement moins onéreuse.

Suite à ce rapport, une étude a été demandée en 2006 au bureau d'ingénieurs BTM de Vevey.

Elle a conclu que la partie centrale, donc roulante, était encore en bon état mais que les parties latérales, donc les trottoirs, devaient être assainies mais sans en préciser le degré d'urgence.

Un devis pour l'exécution des travaux d'assainissement des structures métalliques avait également été demandé à cette époque à une entreprise spécialisée. Un préavis avait même été élaboré puis retiré sans que l'on en sache vraiment la raison. Mais malgré les problèmes importants soulevés, ce dossier a été mis de côté!

C'est la catastrophe du Pont de Gênes en 2018 qui a fait ressurgir de dessous la pile le dossier du pont St-Eloi.

Sa réfection a donc été intégrée au projet du futur aménagement du centre-ville et mise en priorité.

Lors de l'élaboration du préavis 53/20, il est évident qu'une nouvelle expertise avant la mise en soumission des travaux aurait évité la demande d'un tel crédit supplémentaire pour finaliser ce chantier. Mais il est nécessaire de souligner quand même que d'autres éléments problématiques et imprévus ne peuvent être objectivés que lors de l'avancement des travaux.

La commission est tout de même étonnée que ni le bureau d'ingénieurs, ni la Municipalité et le bureau technique n'aient eu la pertinence de proposer une nouvelle étude sur l'état réel du pont.

La variante retenue est donc le remplacement complet des structures actuelles par deux nouvelles poutres métalliques ainsi que le remplacement des points d'appui.

Les avantages de cette variante et le descriptif des travaux sont décrits dans le préavis concerné.

Il a été confirmé à la commission que la commande de l'acier a été effectuée, signée et le prix conforme à celui indiqué dans le nouveau préavis.

Ces travaux supplémentaires ont donc une incidence certaine sur le délai de réouverture du pont prévue initialement pour juillet 2021 mais reportée à fin octobre voire novembre. C'est pourquoi, le chantier ne peut être interrompu même si ce préavis est agendé pour le conseil communal du 22 juin 2021.

Il est à espérer que la réserve pour les imprévus, d'un montant de CHF 76'000.- concernant certaines incertitudes ( décrites dans le préavis) soit suffisante voire pas utilisée.

C'est donc à l'unanimité malgré l'incompréhension sur la manière dont ce dossier a été traité, que la commission nommée à ce sujet a accepté ce préavis et prie donc le conseil de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité No 70/21
  - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la Cogefin
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- 
- 1) **accorde un crédit d'investissement complémentaire de CHF 450'000.-TTC au maximum, pour finaliser les travaux de réfection et d'assainissement du pont St-Eloi**
  - 2) **prend acte que la dépense finale sera comptabilisée à l'actif du bilan**
  - 3) **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ( trente ) ans au maximum.**
  - 4) **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 450'000.- TTC aux meilleures conditions du moment**

Moudon, le 2 juin 2021

la rapportrice Françoise Matthey